

Note d'unité

RDS - Développement de l'expérience Client & Tramway

N° RDS NU_2021_34

| Décision du 10 mai 2021

Décision n° RDS NU_2021_34 du 10 mai 2021

portant délégation de signature du responsable de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway à des agents de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway

Le responsable de de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 (IG435) en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP - Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_24 consentie le 1er juillet 2020 au responsable de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Hermine TIERSONNIER responsable de l'entité Tramway, ou à
- Mme Valérie ROUILLON, responsable du processus IV Bus et Tramway, ou à
- Mme Marie-Laure CIUCIU, responsable de l'entité expérience clients,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway et relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

De donner délégation à M. Yassine BEN BELGACEM, chargé d'innovation services et produits & digital, ou à M. Christophe HAMEL, chargé d'innovation services et produits & digital, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway, quelle que soit sa nature, pour laquelle RDS est donneur d'ordre au sens de l'IG435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° RDS NU_2020_62 en date du 6 novembre 2020.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 10 mai 2021

Bruno DUMONTET

Le responsable de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway